

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-09-21-003  
Séance du 21 septembre 2026  
Date de convocation : 15 septembre 2026  
Date d'affichage de la convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

|                     | PRESENTS /<br>ABSENTS | PROCURATION A |                    | PRESENTS /<br>ABSENTS | PROCURATION A  |
|---------------------|-----------------------|---------------|--------------------|-----------------------|----------------|
| BELAIR Philippe     | P                     |               | BERNARD Cathy      | P                     |                |
| RAVEROT Laurence    | P                     |               | SARIKAYA Hakan     | P                     |                |
| GUILLEMOT Christian | A                     | RAVEROT L.    | PACCARD Maryse     | P                     |                |
| PIRAT Anne          | P                     |               | DEVILLE Nadège     | P                     |                |
| BERTRAND René       | P                     |               | MARQUES Sandra     | P                     |                |
| LOUPY Fabienne      | P                     |               | SAMIER Aurore      | P                     |                |
| PAQUELET Jean Yves  | P                     |               | RAMBEAU Anthony    | P                     | Arrivé à 20h20 |
| DESREUMAUX Virginie | P                     |               | PONCEBLANC Anaïs   | P                     |                |
| BARRIQUAND Gilbert  | P                     |               | BARBOLAT Nicolas   | P                     |                |
| GENILLON Franck     | P                     |               | BOUSSEBHA Djillali | A                     | COLIN A.       |
| JARLES Serge        | P                     |               | GALLAGA Isabelle   | P                     |                |
| HENRIQUES Ginette   | P                     |               | MILAN Julie        | A                     | GALLAGA I.     |
| BELDONT Corinne     | P                     |               | PERRIN Xavier      | P                     |                |
| FABIANO Éric        | P                     |               | COLIN Albane       | P                     |                |
| BRELOT Laurent      | P                     |               |                    |                       |                |

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Corinne BELDONT

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 26  
Pouvoirs : 3  
Quorum : 15

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE - Communication du bilan des actions de la ville de Montluel suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 15 juillet 2025

**Rapporteur** : Aurore SAMIER, Conseillère municipale

**Vu** l'article L243-9 du Code des juridictions financières, disposant que « Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. »

**Vu** la délibération 2025-09-24-017 portant débat sur le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2019 à 2024 de la Commune de Montluel

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que la ville de Montluel a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les comptes et la gestion de la commune au titre des exercices 2019 à 2024.

Ce contrôle a pris fin par l'émission d'un rapport d'observations définitives, communiqué et débattu lors du conseil municipal en date du 24 septembre 2025, par délibération 2025-09-24-017.

Conformément aux engagements pris devant le conseil municipal, l'Administration communale a entrepris des actions s'inscrivant dans les observations et recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Ainsi les recommandations suivantes ont été relevées :

- o La gouvernance

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260921-2026-09-21-003-DE  
Date de réception préfecture : 24/09/2026

- o La gestion des ressources humaines
- o La commande publique
- o La gestion budgétaire

L'assemblée délibérante est invitée à prendre connaissance du plan d'action et des mesures correctives entreprises afin de répondre aux observations et recommandations relevées par la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

**- De prendre acte de la communication du rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2019 à 2024, ledit rapport étant annexé à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance

Le Maire,

Corinne BELDONT

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260921-2026-09-21-003-DE  
Date de réception préfecture : 24/09/2026